

## SOUTENIR LA CRÉATION JEUNE PUBLIC

Participation à la Coopérative de production de ANCRE – 2021

Créée en 2006, l'association Ancre a pour singularité de réunir des structures de diffusion, de création et des compagnies professionnelles des quatre départements bretons avec pour principal objectif d'être un lieu d'échange et de réflexion pour porter politiquement la question du jeune public.

**Pour la septième année consécutive, Ancre lance un appel à participation pour soutenir la création jeune public dans le cadre de la Coopérative de production.**

➤ **Pourquoi y participer ?**

Mutualiser des moyens pour apporter un soutien fort à la création jeune public de la saison 2020/21.

Tisser et renforcer les partenariats entre les réseaux de diffusion, de création et les compagnies professionnelles.

➤ **Qui peut y participer ?**

Toutes les structures de diffusion, les structures de création et les compagnies, les individuels... N'hésitez pas à en parler autour de vous.

➤ **Quel est le montant de la participation ?**

**Membre Coproducteurs - votre participation est  $\geq$  à 1000 € (+ adhésion à l'association)**

En devenant membre coproducteur, vous participez au Comité de Sélection en proposant 2 projets de création maximum, et en participant au choix du(es) projet(s) retenu(s) et à son accompagnement.

**Membre Donateur - Votre participation est  $>$  100 € et  $<$  à 1000 € (+ adhésion à l'association)**

Vous ne participez pas individuellement au Comité de Sélection mais un représentant des membres donateurs par tranche de 1000€ siègera au Comité de Sélection. Les membres donateurs doivent donc se réunir avant la date de réunion du Comité pour choisir leur(s) représentant(e-s) et les projets proposés.

➤ **Quand participer ?**

Pour participer au choix des projets soutenus par la Coopérative, renvoyer le bulletin **avant le 8 janvier 2019, avant la réunion des Membres Donateurs**. Après cette date, vous pourrez toujours intégrer la Coopérative mais vous ne participerez pas au choix des projets soutenus.

---

### BULLETIN DE PARTICIPATION

à retourner par courrier à Association ANCRE - Maison du Théâtre, 12 Rue Claude Goasdoué - 29 200 Brest  
ou par mail à [reseau-jp@ancre-bretagne.fr](mailto:reseau-jp@ancre-bretagne.fr)

Je souhaite participer à la Coopérative de production de ANCRE pour soutenir la création jeune public sur la saison 2018/2019 et reconnais avoir pris connaissance de la charte ci-jointe qui établit les règles de cette coopérative.

**L'Adhésion à l'association ANCRE est obligatoire pour y participer.**

40 € pour les structures / 15 € pour les adhésions individuelles (bulletin d'adhésion joint)

**Participation à la Coopérative de production de Ancre**

Nom de la Structure :

Contact – Référent pour la structure/cie :

Adresse :

Tél :

Mail :

Je deviens **Membre coproducteur** (Si participation  $\geq$  à 1000 €)

Je deviens **Membre Donateur** (Participation  $>$ 100 et  $<$  à 1000 €)

Je m'engage à verser à l'association ANCRE la somme de :        euros

Mode de règlement :  chèque  virement  mandat administratif - Une facture vous sera adressée à réception de votre bulletin de participation (TVA non applicable, article 293 B du CGI)